

4.4 Tableau 2026 des vaccinations pour les populations spécifiques

4.4.1 Tableau 2026 des vaccinations en milieu professionnel*

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 a introduit de nouvelles obligations vaccinales applicables aux professionnels. Dans ce cadre, le tableau des vaccinations en milieu professionnel pour 2026 sera publié à l'issue du processus de modification réglementaire en cours.

Voir ci-dessous version 2025 en attendant la parution en 2026

4.4 Tableau 2025 des vaccinations pour les populations spécifiques

4.4.1 Tableau 2025 des vaccinations en milieu professionnel*

SANTÉ	D T P	Coque- luche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépa- tite B	Leptospi- rose	Rage	ROR	Varicelle	FJ	IIM
Étudiants des professions médicales, paramédicales ou pharmaceutiques assistant dentaire	Obl	Rec	Rec	Rec		Obl						
Professionnels des établissements ou organismes de prévention et /ou de soins (liste selon arrêté du 15 mars 1991) dont les services communaux d'hygiène et de santé et les entreprises de transports sanitaires	Obl	Rec	Rec	Rec		Obl (si exposés)			Rec y compris si nés avant 1980, sans ATCD	Rec sans ATCD, séronéga- tif		
Professionnels libéraux n'exerçant pas en établissements ou organismes de prévention et/ou de soins	Rec	Rec	Rec	Rec		Rec (si exposés)						
Personnels des laboratoires d'analyses médicales exposés aux risques de contamination : manipulant du matériel contaminé ou susceptible de l'être	Obl					Obl (si exposés)		Rec (si exposés)				
Personnel de laboratoire exposé au virus de la fièvre jaune	Obl					Obl (si exposés)					Rec*	
Personnel de laboratoire de recherche travaillant sur le méningocoque												Rec

¹ Le décret suspendant l'obligation de vaccination par le BCG pour les professionnels qui y étaient antérieurement soumis a été publié le 1er mars 2019. Depuis cette date, la vaccination par le BCG n'est plus exigée lors de la formation ou de l'embauche de ces personnes. Toutefois, il appartient aux médecins du travail d'évaluer ce risque et de proposer, le cas échéant, une vaccination par le vaccin antituberculeux BCG.

² Le décret n°2020-28 du 14 janvier 2020 suspendant l'obligation de vaccination contre la fièvre typhoïde des personnes exerçant une activité professionnelle dans un laboratoire de biologie médicale est entré en vigueur le 1er mars 2020. La vaccination contre la fièvre typhoïde n'est dès lors plus exigée pour ces personnes.

* Une seconde dose est recommandée 10 ans après la primovaccination en Guyane, pour les personnels de laboratoire susceptibles d'être exposés au virus de la fièvre jaune.

Obl = obligatoire **Rec** = recommandé **Exposés** = exposés à un risque professionnel évalué par médecin du travail **ATCD** = antécédents **FJ** = Fièvre jaune

IIM = Infection invasive à méningocoque **ROR** = Rougeole, Oreillons, Rubéole **D T P** = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

4.4.1 Tableau 2025 des vaccinations en milieu professionnel (Suite)

SECOURS/SERVICES FUNERAIRES	D T P	Coque- luche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépatite B	Leptospir- rose	Rage	ROR	Varicelle	FJ	IIM
Personnels des services de secours et d'incendie (SDIS)	Obl		Rec	Rec		Obl (si exposés)						
Secouristes	Rec		Rec	Rec		Rec (si exposés)						
Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière	Rec					Rec (si exposés)						
Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière, en lien avec des établissements de prévention ou de soins	Obl					Obl (si exposés)						
Thanatopracteurs	Rec					Obl						

Obl = obligatoire **Rec** = recommandé **Exposés** = exposés à un risque professionnel évalué par médecin du travail **ATCD** = antécédents **FJ** = Fièvre jaune
IIM = Infection invasive à méningocoque **ROR** = Rougeole, Oreillons, Rubéole **D T P** = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

4.4.1 Tableau 2025 des vaccinations en milieu professionnel (Suite)

SOCIAL ET MEDICO SOCIAL	D T P	Coque- luche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépatite B	Leptospirose	Rage	ROR	Varicelle	FJ	IIM
Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapés	Obl		Rec	Rec	Rec	Obl (si exposés)			Rec (y compris si nés avant 1980, sans ATCD)	Rec (sans ATCD, séronégatif) (petite enfance)		
Personnels des établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés	Obl		Rec	Rec	Rec	Obl (si exposés)						
Personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées	Obl	Rec	Rec	Rec		Obl (si exposés)						
Personnels des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées	Obl		Rec	Rec		Obl (si exposés)						
Personnels des services d'aide à domicile (SAAD)			Rec	Rec								
Aides à domicile via CESU (particuliers employeurs)			Rec	Rec								
Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, halte-garderie)	Obl	Rec			Rec	Obl (si exposés)			Rec (y compris si nés avant 1980, sans ATCD)	Rec (sans ATCD, séronégatif)		
Assistants maternels	Rec	Rec			Rec							
Personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance (dont les pouponnières)	Obl	Rec (petite enfance)			Rec (petite enfance)	Obl (si exposés)			Rec (y compris si nés avant 1980, sans ATCD) (petite enfance)	Rec (sans ATCD, séronégatif) (petite enfance)		
Personnels des établissements, services ou centres sociaux et personnes inscrites dans les établissements préparant aux professions à caractère social	Rec											
EDUCATION NATIONALE												
Personnels au contact des enfants	Rec								Rec			

Obl = obligatoire **Rec** = recommandé

Exposés = exposés à un risque professionnel évalué par médecin du travail

ATCD = antécédents

FJ = Fièvre jaune

IIM = Infection invasive à méningocoque

ROR = Rougeole, Oreillons, Rubéole

D T P = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

4.4.1 Tableau 2025 des vaccinations en milieu professionnel (Suite)

SERVICES AUX PARTICULIERS	D T P	Coque- luche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépatite B	Leptospir- rose	Rage	ROR	Varicelle	FJ	IIM
Personnels des blanchisseries	Rec					Rec (si exposés)						
Personnels des blanchisseries, en lien avec des établissements de prévention ou de soins	Obl					Obl (si exposés)						
Personnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective	Rec				Rec							
Tatoueurs	Rec					Rec (si exposés)						
ASSAINISSEMENT ENVIRONNEMENT												
Personnels de traitement des eaux usées (dont stations d'épuration)	Rec				Rec		Rec (si exposés)					
Égoutiers	Rec				Rec	Rec (si exposés)	Rec (si exposés)					
Éboueurs	Rec					Rec (si exposés)						
TOURISME ET TRANSPORT												
Personnels navigants des bateaux de croisière et des avions	Rec		Rec									
Personnels de l'industrie des voyages accompagnant des groupes de voyageurs (guides)	Rec		Rec									

Obl = obligatoire **Rec** = recommandé

Exposés = exposés à un risque professionnel évalué par médecin du travail

ATCD = antécédents **FJ** = Fièvre jaune

IIM = Infection invasive à méningocoque

ROR = Rougeole, Oreillons, Rubéole

D T P = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite

4.4.1 Tableau 2025 des vaccinations en milieu professionnel (Suite)

	D T P	Coque- luche	Grippe	Covid-19	Hépatite A	Hépatite B	Leptospir- rose	Rage	ROR	Varicelle	FJ	IIM
POLICE ET ADMINISTRATION PENITENTIAIRE												
Policiers	Rec											
Personnels des établissements pénitentiaires (gardiens de prison)	Rec					Rec (si exposés)						
AGRICULTURE, EAUX, FORETS ET PECHE, DONT SERVICES VETERINAIRES												
Personnels des services vétérinaires	Rec										Rec	
Personnels manipulant du matériel pouvant être contaminé par le virus rabique : équarisseurs, personnels des fourrières, naturalistes, taxidermistes, gardes-chasse, gardes forestiers, personnels des abattoirs. (cf. chap 2.14)	Rec										Rec	
Personnes exerçant une activité professionnelle dans les cadres suivants (cf. chap 2.9) : Curage et/ou entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges ; Activités liées à la pisciculture en eaux douces ; Certaines activités spécifiques en eaux douces pratiquées par les pêcheurs professionnels, plongeurs professionnels, gardes-pêche ; Certaines activités spécifiques aux COM-ROM	Rec						Rec (si exposés)					
Professionnels exposés aux virus influenza porcins et aviaires (cf. chap 2.5)			Rec									

***Les obligations et recommandations vaccinales des professionnels sont susceptibles d'évoluer. Les professionnels seront informés de la mise en œuvre lorsque les textes législatifs et réglementaires seront publiés.**

Obl = obligatoire

Rec = recommandé

Exposés = exposés à un risque professionnel évalué par médecin du travail

ATCD = antécédents

FJ = Fièvre jaune

IIM = Infection invasive à méningocoque

ROR = Rougeole, Oreillons, Rubéole

D T P = Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite